

N 34

Paris ce 21 frimaire an 9

47

Certificat  
relatif aux  
pensionnaires  
de l'Ecole de  
Rome et au  
Citoyen Goullier  
ayant gagné le  
premier et unique  
prix avec eux

Le Ministre à qui  
ce Certificat est  
apposé. Le Lieutenant

Je soussigné Directeur de l'Ecole française de  
Rome certifie que le Citoyen  
..... et un des artistes qui au jugement  
de la Section de Peinture Sculpture et Architecture  
de l'Institut national ont mérité le  
grand prix au concours annuel des  
Ecoles Nationales des Arts, et que le  
dit Citoyen ..... a aussi que ses collègues  
ont collectivement présentée au Directoire  
épécutive une pétition pour en obtenir une  
decision qui put les mettre à même de  
continuer sans interruption leurs études  
à Paris, en attendant qu'ils puissent  
conformement à la loi du 3 Brumaire an  
4 et l'arrêté du Directoire épécutive du  
23 fructidor an 6, se rendre à Rome.  
Je certifie de plus que le Ministre de  
l'Intérieur a été invité de se concerter avec  
celui de la guerre pour prendre tel mesure  
qu'ils jugeraient convenable afin de leur  
procéder le calme indispensable à l'étude  
en attendant qu'ils pourront se rendre à leur  
poste.